Image not found or type unknown

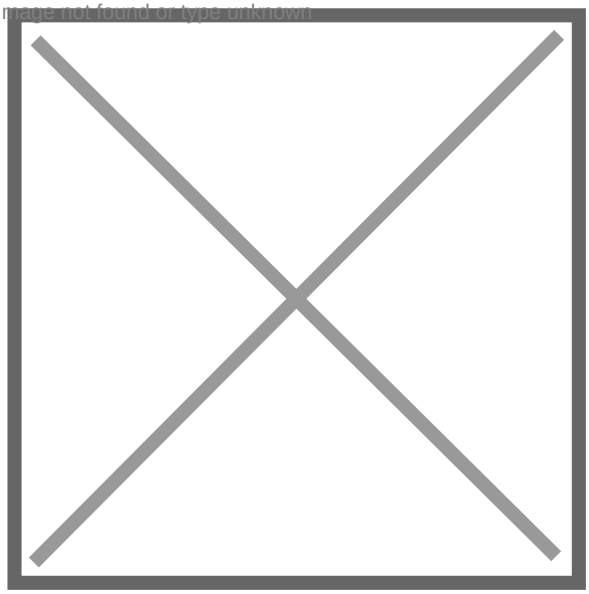

Achat de biens liquidation par liquidateur

Par **An1593**, le **15/11/2008** à **14:39**

an1593, le samedi 15 novembre 2008 à 14:28:24
Bonjour,

Je vous contacte aujourd'hui parceque je me sens en graves difficultés. Je gerais une SARL, pensant pouvoir tenter l'aventure, et après deux ans d'exercices, j'ai du stoper mon activité, ayant perdu mon client principal. Fort de mon expérience passée, j'ai embauché un conseiller fiscal pour m'épauler dans la procédure de dissolution volontaire (débouchant sur la liquidation), j'ai été nommé liquidateur. A la question : "puis-je céder à moi ou un proche une partie de l'actif", le conseiller fiscal m'avait répondu "oui". Hors 3 ans plus tard, en fin de procédure de liquidation, et fort de cette expérience, j'ai fait un grand nombre de recherches pour vérifier l'ensemble la procédure. Et là stupeur, je me rends compte qu'il est impossible pour le liquidateur de racheter une partie de l'actif (passible de sanctions !). Etant de bonne foie et voulant à tout pris tourner la page. Je me tourne vers vous aujourd'hui pous savoir si cette information est vérifiée et si le cas échéant il existe une solution à ma situation. Je souhaite réellement remédier à la situation.
La liquidation sera prononcée à la fin de l'année.

Merci pour votre aide, je ne sais vraiment plus quoi faire. !

An1593

Précisions : Je précise que l'entreprise n'a pas de dettes. Autre précision importante : nous avons permis à moi même ainsi qu'à ses proches de racheter une partie du stock (ce qui semble permis). Que se passe t-il si le gérant est nommé liquidateur ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés